

APPEL À PROJETS 2026

Dans le cadre de la collaboration entre la Fédération des Industries Ferroviaires (FIF) & l'Institut de Recherche Technologique Railenium



Date d'émission : 1^{er} juillet 2026

Clôture des candidatures : 30 septembre 2026

Table des matières

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets.....	3
2. Projets attendus.....	4
3. Consortium et porteurs de projets	6
4. Budget et dépenses éligibles.....	7
5. Modalités de financement	8
6. Processus de sélection.....	8
7. Critères d'éligibilité.....	9
8. Critères de sélection	9
9. Gouvernance de l'appel à projets	10
10. Contractualisation.....	10
11. Confidentialité et communication	10
12. Contacts.....	11

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

1.1 Contexte

Le secteur ferroviaire évolue aujourd'hui dans un environnement marqué par des transformations profondes et durables. Les effets du changement climatique imposent une adaptation croissante des infrastructures et des systèmes de transport, tandis que les attentes des voyageurs et des chargeurs évoluent vers davantage de performance, de flexibilité et de qualité de service. Dans le même temps, les enjeux de souveraineté industrielle, l'accélération de la transition numérique et la nécessité de renforcer la résilience des réseaux et des opérations ferroviaires conduisent l'ensemble de la filière à repenser ses modèles, ses technologies et ses modes de coopération.

Face à ces défis, la **Fédération des Industries Ferroviaires (FIF)** et l'**Institut de Recherche Technologique RAILENIUM** ont souhaité unir leurs forces pour lancer un Appel à Projets destiné à faire émerger de nouvelles initiatives de recherche industrielle collaborative au service de la filière ferroviaire française.

Cet appel à projets a vocation à **favoriser le développement de solutions innovantes** susceptibles de renforcer la compétitivité, la résilience et la performance du système ferroviaire.

1.2 Objectifs

À travers cet Appel à Projets, la FIF et l'IRT Railenium entendent **stimuler les dynamiques d'innovation collaborative** entre les industriels de la filière et les acteurs de la recherche, en favorisant l'émergence de projets répondant à des enjeux partagés. L'ambition est d'accélérer le développement de technologies, de méthodes et de services à fort impact, tout en facilitant leur transfert vers des applications industrielles concrètes et créatrices de valeur.

L'appel vise également à encourager la mutualisation des efforts de recherche et développement autour de problématiques structurantes pour la filière, à renforcer les coopérations entre acteurs complémentaires et à faire émerger des solutions susceptibles d'améliorer durablement la compétitivité de l'industrie ferroviaire française. Plus largement, il contribue à consolider la souveraineté technologique de la filière et à préparer les innovations qui accompagneront les évolutions du système ferroviaire dans les années à venir.

2. Projets attendus

2.1 Domaine d'expertise de Railenium

Dans le cadre du présent appel à projets, les candidats sont invités à proposer des **projets susceptibles de bénéficier d'un ou plusieurs domaines d'expertise développés par l'IRT Railenium**. Organisé autour d'équipes pluridisciplinaires associant chercheurs, ingénieurs et experts industriels, Railenium dispose de compétences couvrant l'ensemble des enjeux technologiques, opérationnels et humains du système ferroviaire. Les projets proposés mobiliseront ainsi les domaines d'expertise suivant :

Les domaines d'expertise de Railenium

Pluridisciplinaire et ancré dans les enjeux industriels, Railenium mobilise des compétences complémentaires pour concevoir les solutions ferroviaires de demain : plus sûres, plus performantes, plus durables et centrées sur l'humain.



2.2 Axes thématiques

Les projets proposés devront s'inscrire en cohérence avec les priorités stratégiques de la filière ferroviaire française, notamment celles portées par le Conseil d'Orientation de la Recherche et de l'Innovation de la Filière Ferroviaire ([CORIFER](#)), en contribuant au développement de solutions innovantes répondant aux grands défis de compétitivité, de résilience et de transition du secteur.

Axe 1 – Résilience climatique et environnementale

Enjeu : Le changement climatique expose le système ferroviaire à des aléas de plus en plus fréquents et intenses, tout en renforçant les attentes en matière de réduction de l'empreinte environnementale des infrastructures, matériels et opérations ferroviaires.

Ambition de l'Appel : Accompagner le développement de solutions permettant au système ferroviaire d'anticiper, de résister et de s'adapter durablement aux évolutions climatiques et environnementales tout en améliorant sa performance globale.

Axe 2 – Adaptabilité sociale et opérationnelle

Enjeu : Les évolutions technologiques, réglementaires, sociétales et organisationnelles imposent aux acteurs ferroviaires de renforcer leur capacité d'adaptation afin de maintenir la performance et la continuité du service dans des environnements de plus en plus complexes.

Ambition de l'Appel : Favoriser l'émergence de solutions permettant aux organisations ferroviaires de gagner en agilité, en réactivité et en efficacité opérationnelle face aux transformations de leur environnement.

Axe 3 – Contribution du rail à la gestion de crise

Enjeu : Face aux crises climatiques, sanitaires, énergétiques ou sécuritaires, le ferroviaire constitue une infrastructure stratégique dont la capacité à maintenir ou rétablir rapidement les services devient un enjeu majeur pour les territoires.

Ambition de l'Appel : Faire du ferroviaire un acteur central de la résilience des territoires en développant des solutions permettant d'assurer la continuité, l'adaptabilité et la robustesse des services en situation de crise.

Axe 4 – Performance économique et intermodalité

Enjeu : Le développement du ferroviaire passe par une amélioration continue de sa compétitivité économique et par une meilleure intégration avec les autres modes de transport afin d'offrir des solutions de mobilité et de logistique plus fluides et attractives.

Ambition de l'Appel : Accélérer le développement de solutions permettant d'optimiser les performances économiques du système ferroviaire tout en renforçant son intégration dans les chaînes de mobilité et de transport multimodales.

2.3 Nature des projets

Les projets devront relever principalement de :

- La recherche industrielle ;
- Le développement expérimental ;
- La validation de concepts ;
- La réalisation de démonstrateurs ;
- L'expérimentation en environnement représentatif.

Les projets de simple déploiement commercial ou de mise en œuvre de solutions existantes ne sont pas éligibles.

2.4 Maturité technologique

Les projets devront généralement se situer entre :

- TRL 3 à 5 à l'entrée du projet ;
- TRL 5 à 7 à la sortie du projet.

3. Consortium et porteurs de projets

3.1 Bénéficiaires

L'appel à projets est **ouvert aux entreprises de l'industrie ferroviaire française (Grandes entreprises ; ETI ; PME ; Start-up).**

3.2 Composition minimale du consortium

Chaque projet devra obligatoirement associer :

- **Au moins un industriel de l'industrie ferroviaire française;**
- **L'IRT Railenium.**

La participation d'autres partenaires est encouragée :

- PME et start-up ;
- Organismes de recherche ;
- Universités ;
- Écoles d'ingénieurs ;
- Gestionnaires d'infrastructures ;
- Opérateurs ferroviaires ;
- Collectivités territoriales.

3.3 Rôle de Railenium

Railenium intervient comme partenaire de recherche et d'innovation du consortium.

Son implication pourra notamment porter sur :

- L'expertise scientifique et technique ;
- La réalisation de travaux de R&D ;
- L'accès aux plateformes d'essais de Railenium ou de ses partenaires académiques ;
- La valorisation des résultats.

4. Budget et dépenses éligibles

4.1 Taille des projets

Les projets devront présenter un coût complet compris entre **150 000 € minimum** et **1 500 000 € maximum**.

La durée prévisionnelle des projets sera comprise entre **12 mois minimum** et **36 mois maximum**.

4.2 Dépenses éligibles

Sont notamment éligibles, les dépenses en :

- Ressources humaines : chercheurs ; ingénieurs ; techniciens ; chefs de projet, fonctions supports.
- Achats et amortissements d'équipements : matériels d'essais ; instrumentation.
- Prestations externes : sous-traitance scientifique ou technique ; essais spécialisés ; expertise indépendante.
- Frais de fonctionnement : consommables ; logiciels ; licences ; données nécessaires au projet.
- Déplacements : missions directement liées au projet.

Les dépenses doivent être directement affectées aux travaux du projet et justifiées par des pièces comptables.

5. Modalités de financement

5.1 Principe général

Le soutien prendra la forme d'un co-financement par Railenium des coûts du projet relatifs aux activités collaboratives ou aux activités confiées à Railenium. Il ne s'agira ni d'une subvention, ni d'une avance remboursable à destination des autres membres du consortium.

5.2 Intensité de soutien

Le niveau de soutien sera déterminé au cas par cas en fonction :

- Du caractère innovant du projet ;
- De la nature et de l'ampleur des travaux de recherche et développement envisagés ;
- Du potentiel de valorisation industrielle et économique des résultats pour Railenium;
- De la contribution du projet à l'enrichissement des connaissances scientifiques et techniques dans les domaines d'expertise de Railenium.

5.3 Financement complémentaire

Les porteurs seront encouragés à mobiliser des financements complémentaires issus de différents dispositifs ou opérateurs, et notamment les programmes européens

Le pôle de compétitivité i-Trans est à disposition des candidats pour évaluer les options possibles de cofinancement et assurer un accompagnement (contact@i-trans.org) .

6. Processus de sélection

6.1 Dépôt des candidatures

Le dossier se limite à un formulaire de présentation synthétique du projet, dont le modèle est annexé à ce présent cahier des charges, et dans lequel le porteur est invité à renseigner :

- La problématique adressée, son lien avec les axes thématiques de l'appel
- La description technique du projet et son caractère innovant ;
- Les principaux résultats et retombées attendus pour l'entreprise et pour la filière ;
- La présentation du consortium envisagé ;
- Les notions de budget prévisionnel ;

- Le calendrier de réalisation visé ;

Le dossier de candidature est à envoyer par un seul courrier électronique expédié par le porteur du projet et comportant les informations et pièces requises à l'adresse mail suivante : AAP2026@railenium.eu

6.2 Calendrier

- Ouverture de l'AAP : 1^{er} juillet 2026
- Clôture des candidatures : 30 septembre 2026
- Évaluation : octobre 2026
- Notification : avant fin octobre 2026
- Lancement des montages projets en collaboration avec Railenium : à partir du 4^e trimestre 2026

7. Critères d'éligibilité

Seront considérés comme éligibles les projets :

- Déposés dans les délais ;
- Conformés aux thématiques ;
- Intégrant Railenium au consortium ;
- Présentant un budget conforme ;
- Démontrant un caractère innovant significatif.

Tout dossier incomplet pourra être déclaré inéligible.

8. Critères de sélection

L'appel ne sélectionne pas un consortium finalisé, mais des idées de projets suffisamment prometteuses pour justifier l'ouverture d'une phase de co-construction avec Railenium

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

Critère	Pondération indicative
Caractère innovant du projet	20%
Qualité et ambition des travaux de R&D envisagés	20%
Potentiel de valorisation industrielle et économique pour Railenium et la filière	25%
Contribution aux domaines d'expertise et à l'enrichissement des connaissances de Railenium	25%
Faisabilité prévisionnelle	10%

9. Gouvernance de l'appel à projets

La gouvernance est assurée par un Comité de Pilotage (COFIL) paritaire composé de représentants de la Fédération des Industries Ferroviaires et de l'IRT Railenium.

Ce COFIL valide les critères d'évaluation et statue sur les projets retenus pour instruction plus profonde avec Railenium.

10. Contractualisation

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une instruction plus profonde avec l'IRT Railenium en vue d'entamer une phase de structuration détaillée des lots du projets, de rédaction d'un accord de consortium et d'une convention de financement spécifique le cas échéant.

Ces documents préciseront notamment :

- Les engagements des partenaires ;
- Les livrables ;
- Les modalités financières ;
- La gouvernance ;
- Les règles de propriété intellectuelle.

11. Confidentialité et communication

11.1 Confidentialité

Les informations transmises dans les dossiers de candidature seront traitées de manière confidentielle.

Les experts et membres du COFIL seront soumis à des obligations de confidentialité.

11.2 Communication

Les projets retenus pourront faire l'objet d'actions de communication conjointes FIF–Railenium.

Toute communication externe devra :

- Respecter les règles de confidentialité du consortium ;
- Être validée préalablement par les partenaires concernés ;
- Mentionner le soutien de l'IRT Railenium et de la FIF et de l'ANR

12. Contacts

IRT Railenium :

Arnaud DELARUE (Directeur Commercial)

arnaud.delarue@railenium.eu / 06 49 45 96 75

Fédération des Industries Ferroviaires :

Jean-Jacques MOGORO (Directeur- Pôle Industrie)

jjmogoro@fif.asso.fr / 07 66 45 30 00

